



HAL
open science

La légèreté, le jazz et le droit canonique : hommage à Edoardo Dieni (1965-2006)

Laurent Kondratuk

► **To cite this version:**

Laurent Kondratuk. La légèreté, le jazz et le droit canonique : hommage à Edoardo Dieni (1965-2006). Edoardo Dieni. *Diritto & religione vs. "nuovi" paradigmi. Sondaggi per una teoria postclassica del diritto ecclesiastico civile*, Giuffrè, pp.XVII-XXII, 2008, 9788814143281. hal-01488324

HAL Id: hal-01488324

<https://hal.science/hal-01488324>

Submitted on 12 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA LEGERETE, LE JAZZ ET LE DROIT CANONIQUE : HOMMAGE A EDOARDO DIENI (1965-2006)

« Chaque fois que le règne de l'humain me paraît condamné à la pesanteur, je me dis qu'à l'instar de Persée je devrais m'envoler dans un autre espace. Il ne s'agit nullement de fuite dans le rêve ou l'irrationnel. Je veux dire qu'il me faut changer d'approche, qu'il me faut considérer le monde avec une autre optique, une autre logique, d'autres moyens de connaissance et de contrôle. Les images de légèreté que je cherche ne doivent pas, au contact de la réalité présente et future, se laisser dissoudre comme des rêves... »¹.

Edoardo Dieni est décédé brutalement à l'âge de 41 ans au mois de juin 2006. Il a laissé dans la douleur et le désarroi ses parents, ses deux sœurs, ainsi que de nombreux amis, collègues et étudiants. Nous souhaitons, dans ces quelques pages, dépeindre à la fois un ami et un complice de travail, en remémorant dans un premier temps un parcours académique et scientifique ; puis, plus longuement et de manière plus intimiste peut-être, évoquer ce qui l'animait. Nous le ferons avec nos mots, nos souvenirs et tel que nous pensons qu'il aurait apprécié que nous le fassions : sur un air de jazz ou de bossa nova.

[p. XVIII]

1. Un parcours

Originaire de Reggio di Calabria, Edoardo Dieni a reçu une formation initiale de juriste à l'Université de Messine. Il a obtenu la *Laurea di giurisprudenza* et « fait l'avocat » (selon son expression), mais c'est à la recherche universitaire qu'il souhaitait consacrer son existence. Pour cela, il poursuit des études doctorales en droit civil ecclésiastique et surtout en droit canonique, sous le patronage du professeur Salvatore Berlingò. Il obtint son doctorat en droit en 1997 avec une thèse historique qui portait sur la doctrine matrimoniale « *iuscorporaliste* » dans la première codification canonique².

¹ Italo CALVINO, « Légèreté », IDEM, *Leçons américaines. Aide-mémoire pour le prochain millénaire*, Paris, Seuil (coll. « Points », 873), 2001, p. 25-26. Nous remercions la Professeure Barbara Pozzo (Milan) qui, se remémorant de multiples moments avec Edoardo Dieni, nous avait dit combien son travail et sa manière d'être lui faisaient penser à ce texte d'Italo Calvino.

² Edoardo DIENI, *Conception juscorporaliste et divorce dans le droit matrimonial canonique. L'idée de conjugalité chez les codificateurs de 1917 et ses ascendances*, Thèse pour le doctorat en droit sous la direction de Anne LEFEBVRE-TEILLARD, Paris, 1997, 4 volumes, 823 p.

Edoardo Dieni a entretenu des liens très étroits avec la France : avec Paris, où il fit une partie de ses études doctorales (Université Paris-Sud), mais aussi avec Strasbourg où, tout juste nommé *ricercatore* à l'Université Tor vergata (Rome), il fut invité comme professeur extérieur en 2001, afin de dispenser des cours à l'Institut de droit canonique. La collaboration se poursuivit au-delà puisqu'à partir de cette même année il rejoignit le comité de rédaction de la *Revue de droit canonique* et intervint fréquemment aux colloques de la revue. Il garda une affection particulière pour Strasbourg, pour ses collègues de l'IDC et du CERIT qu'il invita à Côme et Milan, pour l'une ou l'autre conférence, ou qu'il associa au projet collectif sur les symboles religieux.

A l'automne 2001, il fut nommé professeur associé à l'Université de l'Insubria (Côme). Il y dispensa des cours de droit civil ecclésiastique, de droit canonique et de droit comparé des religions.

En 2004 il obtint une mutation à l'Université Bicocca (Milan), où il est demeuré professeur associé de droit civil ecclésiastique jusqu'à sa mort, survenue le 11 juin 2006.

Ses travaux ont porté sur le droit matrimonial canonique, mais aussi sur la théorie du droit. Il a publié un ouvrage sur les fictions en droit canonique³ et co-dirigé avec Alessandro Ferrari (Côme) et Vincenzo Pacillo (Modène) un projet sur la place des symboles dans [p. XIX] les droits savants qui a abouti à la publication de deux monographies⁴. Il avait achevé un ouvrage de droit civil ecclésiastique et travaillait, à sa mort, sur la publication du deuxième tome du *Code européen droit et religion* en tant que coordinateur⁵, ainsi que sur un projet d'ouvrage collectif avec des amis constitutionnalistes.

Edoardo Dieni avait reçu le prestigieux prix Arturo Carlo Jemolo en 1992, pour un article publié dans les *Quaderni di diritto e politica ecclesiastica*⁶.

Enfin, il faisait partie des comités rédactionnels de *Daimon. Annuario di diritto comparato delle religioni*⁷, et également, on le disait plus haut, de la *Revue de droit canonique*.

³ Edoardo DIENI, *Finzioni canoniche. Dinamiche del "come se" tra diritto sacro e diritto profano*, Milano, Giuffrè, 2004, 412 p.

⁴ Edoardo DIENI, Alessandro FERRARI et Vincenzo PACILLO (dir.), *I Simboli religiosi tra diritto e culture*, Milano, Giuffrè, 2006, 402 p. ; IDEM, *Symbolon/Diabolon. Simboli, religioni, diritti nell'Europa multiculturale*, Bologna, il Mulino, 2005, 328 p.

⁵ À paraître aux éditions Giuffrè (Milan).

⁶ Edoardo DIENI, « Il matrimonio civile dei divorziati risposati », *Quaderni di diritto e politica ecclesiastica*, 1993/1, Bologna, il Mulino, 1993, p. 173-193.

⁷ Ses contributions à *Daimon* : Edoardo DIENI, « Matrimoni e ordinamenti religiosi. Introduzione al tema », *Daimon. Annuario di diritto comparato delle religioni*, 2, Bologna, il Mulino, 2002, p. 3-17. ; IDEM, « Il panorama dell'insegnamento del Diritto comparato

2. Vers un *Free canon law*

Ce bref rappel biographique effectué, nous ne souhaitons pas nous arrêter à la surface des choses, à un *curriculum vitae* qui, s'il peut renseigner sur un parcours personnel, ne reflète pas ce qu'Edoardo Dieni était, ni quelle était sa conception de la recherche universitaire.

Edoardo Dieni rêvait d'une université qui privilégierait la promotion sociale par l'excellence et le travail, non par les relations et le carnet d'adresses. Il n'appréciait pas l'idée qu'on puisse nommer des professeurs qui n'étaient titulaires d'un doctorat, ou seulement en récompense de leur docilité à reproduire la « bonne doctrine », sans le moindre esprit critique. Il a parfois exprimé son amertume devant l'imposition du conformisme, mais il savait trop bien que la liberté, à l'université, ne s'acquiert qu'une fois parvenu en haut de l'échelle.

[p. XX] L'obligation de conformisme aurait pu être complètement paralysante : il s'en est joué. Le fil conducteur de son œuvre s'est tissé autour de cela⁸. Et le *leitmotiv* de ses travaux pourrait se résumer, selon nous, à cette simple interrogation : comment tirer profit des lacunes systémiques et institutionnelles pour se libérer de l'oppression et penser par soi-même⁹?

Edoardo Dieni a effectivement beaucoup insisté sur le fait que le droit use (et abuse) de la rhétorique, de la métaphore, fabrique des fictions¹⁰. Sous l'apparence structurée, sous l'affirmation de complétude et de cohérence, subsistent dans les systèmes des espaces de subversion, où le sujet peut se

delle religioni in Italia », *Daimon. Annuario di diritto comparato delle religioni*, 5, Bologna, il Mulino, 2006, p. 169-178.

⁸ « [...] Si l'interprétation *juste* n'est pas toujours facile à trouver, en revanche il est facile de trouver une solution simple et rassurante : c'est la solution conformiste déjà préparée pour nous. Le choix du canoniste oscille donc entre deux possibilités : ou bien rester à l'ombre rassurante de l'arbre – mais sans aller nulle part – ou bien s'éloigner loin dans la prairie, en assumant le statut inquiet de l'explorateur de la vie morale, ouvert aux aventures de l'interprétation ». (Edoardo DIENI, « Le tragique de l'interprétation dans le droit canonique », *RDC*, 55/2, Strasbourg, 2005, p. 297).

⁹ Edoardo appréciait beaucoup une notice quelque peu atypique du *Dictionnaire de la culture juridique*, qu'il faisait lire à ses étudiants : Guy THUILLIER, « Penser par soi-même », dans Denis ALLAND et Stéphane RIALS (dir.), *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, PUF-Lamy (coll. « Quadrige »), 2003, p. 1145-1146.

¹⁰ Edoardo DIENI, *Finzioni canoniche. op. cit.* ; IDEM, « La coutume dans le droit canonique de la post-modernité », *RDC*, 53/2, Strasbourg, 2003, p. 241-265. ; IDEM, « Una "retorica" canonica come pedagogia della legge ? », *Il Diritto Ecclesiastico*, CXII/I, Milano, Giuffrè, 2001, p. 214-265.

faire créateur de droit, artiste à son tour, tout en donnant le sentiment de respecter scrupuleusement les conventions¹¹.

[p. XXI] La subversion ne se limitait pas à ce travail « déconstructionniste » sur le droit (il appréciait le poststructuralisme derridien), elle consistait plus concrètement dans la défense des exclus du système¹². Edoardo Dieni était un dialecticien, dans le sens aristotélo-thomiste du terme : le droit était objet de jeu, jamais clos, toujours en débat ; il n'était pas une chose allant de soi, il était à faire.

Tout comme le jazzman n'est pas un musicien conventionnel, Edoardo n'était pas un chercheur conventionnel. On ne peut pas dire que ses champs de recherche visaient la rentabilité, ni qu'ils pouvaient rencontrer un vaste lectorat. D'une part car la philosophie du droit appliquée aux droits internes des religions n'est pas beaucoup étudiée et encore moins enseignée ; d'autre part car le style même d'Edoardo, son jeu et sa musique étaient complexes, par conséquent difficilement accessibles aux oreilles des néophytes.

Le jazzman puise ses inspirations on ne sait où, un peu partout peut-être, aucune cohabitation ne lui paraît indécente. Il en fut de même pour Edoardo. Il affichait des goûts très hétéroclites, un peu à la manière de l'intellectuel de la Renaissance, dans tous les domaines du savoir. Il adorait la

¹¹ « [...] Chaque église particulière ou locale – et même ajoutera-t-on, chaque communauté en général, mais aussi chaque membre de la communauté – est comme un instrument doué d'un timbre, d'une couleur différente des autres. Il peut s'avérer que la musique jouée présente des dissonances, comme chez Claude Debussy ou Duke Ellington, et que néanmoins elle soit agréable à l'oreille (“*ex dissonantia armonia*”). Il peut s'avérer d'ailleurs que dans une communauté on ne joue pas la même mélodie mais plusieurs mélodies différentes (“polyphonie”) et qu'encore le résultat soit agréable, ou bien que la musique se transforme en cacophonie. Il peut s'avérer que parfois les musiciens n'aient pas besoin d'être soumis à un chef d'orchestre, qu'ils s'entendent assez bien pour jouer de façon spontanée, et même sans suivre, en bonne partie, une partition écrite, comme dans le jazz. Il peut s'avérer qu'effectivement les musiciens jouent des thèmes différents de celui qui est écrit dans la partition du chef d'orchestre, et alors le problème est grave, comme le démontre l'expérience de l'Eglise post-conciliaire ». (Compte rendu de l'ouvrage de Piero Antonio Bonnet, *Annotazioni su la consuetudine canonica*, dans : *RDC*, 53/2, Strasbourg, 2003, p. 435-436).

¹² Edoardo DIENI, « *Mulier, quamvis docta et sancta... L'accesso al sapere e al potere in base al genere nel diritto della Chiesa cattolica* », Sofia BOESCH-GAJANO et Enzo PACE (dir.), *Donna tra saperi e poteri nella storia delle religioni*, Brescia, Morcelliana, 2007, p. 111-146 ; IDEM, « Le unioni “di fatto” : quale rilievo per il diritto canonico ? », *Quaderni di diritto e politica ecclesiastica*, 2002/1, Bologna, il Mulino, 2002, p. 139-163. ; IDEM, « L'arrêt Pellegrini contre Italie de la Cour européenne des droits de l'homme », *RDC*, 51/1, Strasbourg, 2001, p. 141-161. ; IDEM, « Appartenenza religiosa e diritti della donna : per una mappatura preliminare del campo d'indagine », *Quaderni di diritto e politica ecclesiastica*, 2000/1, Bologna, il Mulino, 2000, p. 217-248. ; IDEM, « Apories persistantes dans le droit matrimonial canonique », *RDC*, 50/1, Strasbourg, 2000, p. 171-196.

littérature¹³, la philosophie, la musique... Il était à l'aise avec Homère, Marcel Proust ou David Lodge ; Aristote, Kant ou Paul Ricœur ; Georges Brassens, Mina Mazzini ou Paolo Conte. Dans le domaine strictement juridique, c'est sans doute avec son maître le professeur Berlingò qu'il avait les plus grandes affinités intellectuelles. Il fut non seulement son disciple, lui emprunta un certain style¹⁴, mais continua, professeur à son tour, de lui demander [p. XXII] conseil, que ce fût pour ses livres, ses articles ou même ses conférences. L'éventail de ses capacités de travail semblait infini : il était un excellent positiviste, dans les deux droits, et il avait la fibre historique ; enfin, il était toujours à l'affût de nouveaux champs d'investigation, et de multiples travaux contemporains suscitaient son intérêt, que ce fût la sociologie du droit de Niklas Luhmann, le droit des religions de Silvio Ferrari, la rhétorique juridique de Chaïm Perelman, ou encore la philosophie du droit de François Ost, Michel van de Kerchove, Francesco Viola et Giuseppe Zaccaria.

Il puisait ses sources on ne sait où, comme le jazzman ; il est une autre similitude avec le jazz que nous relèverons, c'était cette aptitude, ce talent d'Edoardo à faire se rencontrer les personnes, à constituer des *big bands*, au-delà des disciplines. Il était un efficace entremetteur, sentait presque instinctivement qui pouvait jouer ensemble, « faire un bœuf ». Sa curiosité le poussait naturellement vers des désirs d'expérimentations, il glissait allègrement du jazz conventionnel vers le *free jazz*.

« L'œuvre est un commencement », dit Danièle Sallenave : « il y a dans le monde grâce à elle quelque chose qui n'y était pas »¹⁵. Avec la mort d'Edoardo demeurent des mots, à profusion, et des images. On gardera l'image d'un homme discret, subtil, volontiers ironique sans jamais être blessant ; l'image d'un homme attentif, généreux et aimant.

Cependant, l'œuvre ne se résume pas à une image ou à des mots, elle est un don posthume, un don de plus. Il y a dans le petit monde des canonistes, grâce à Edoardo Dieni, quelque chose qui n'y était pas ; il a transmis une éthique à ceux qui ont eu la chance de le rencontrer, une certaine vision du monde, du droit, de la recherche : une vision confiante, un peu idéaliste du monde ; une vision poétique et ludique du droit ; enfin, une vision émancipatrice et progressiste de la recherche. Gageons que ceux qui aimaient Edoardo ne cesseront pas de jouer, et auront à cœur de ne pas laisser les images de légèreté se dissoudre comme des rêves.

¹³ Il avait même entamé l'écriture d'un roman, un polar comique dont l'action se déroulait dans les coulisses du milieu universitaire.

¹⁴ Voir par exemple Edoardo DIENI, *Tradizione "juscorporalista" e codificazione del matrimonio canonico*, Milano, Giuffrè, 1999, 833 p.

¹⁵ Danièle SALLENAVE, *Le Don des morts. Sur la littérature*, Paris, Gallimard, 1991, p. 20.

Laurent KONDRATUK
Université de Franche-Comté
Besançon